

LA REGULATION MARCHANDE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, QU'EN EST-IL POUR L'UNIVERSITE ALGERIENNE ?

LOUNES Houda- Maitre assistante A
Université de Boumerdes

Résumé : La marchandisation de l'enseignement supérieur représente aujourd'hui une industrie de milliards de dollars. Les universités modernes rivalisent donc pour leur statut et leur classement, pour le recrutement d'étudiants et enseignants et plus particulièrement pour l'obtention de fonds publics ou privés. Cet article a pour objet d'examiner l'émergence du marché comme régulateur de l'enseignement supérieur et d'approfondir deux pratiques commerciales empruntées par les universités modernes : la compétition et l'entrepreneuriat. Pour l'université algérienne, nous évoquerons sa régulation actuelle, les règlements édités en faveur d'un marché de l'enseignement supérieur ainsi que les principaux obstacles à son institution.

Abstract : The trade in the higher education had become nowadays, an industry of some billions dollars. The modern universities compete then for their reputation and ranks, to recruit students and professors; they particularly compete to collect public or private funds. The object of this paper is to explain how market regulates the higher education, and study the two commercial practices held by modern universities: competition and entrepreneur. For the Algerian university, we discuss the current regulation, the regulations published to initiate a market for higher education and the main obstacles to its institution.

Mots clés : régulation, marché, compétition, financement, entrepreneuriat.

Introduction : La régulation de l'université fait appel à de multiples mécanismes qui ont évolué au fil des ans suivant les profonds changements survenus dans les systèmes éducatifs. La régulation comprend tous les mécanismes employés pour inciter et/ou contraindre une organisation à respecter des normes et à œuvrer pour la qualité dans ses produits ou prestations.

Depuis toujours, les établissements d'enseignement supérieur sont régulés par l'État, et gérés au quotidien par les universitaires. Mais depuis que l'enseignement supérieur s'est mondialisé et que les universités se sont converties en entreprises économiques, on reconnaît au marché, dans la pensée moderne, cette fonction de régulation.

Il est largement admis aujourd'hui qu'il existe un marché mondial de l'enseignement supérieur parfaitement établi. Qu'en est-il pour l'université algérienne ? La réponse à cette question est immédiate : il n'existe pas encore de marché pour l'enseignement supérieur en Algérie. D'énormes réformes ont été engagées mais ce sont les cultures et les pratiques enracinées qu'il faut rénover pour que ce marché puisse voir le jour, bien que son cadre réglementaire soit déjà initié par la loi d'orientation de 1998. Le but de cet article est d'évoquer la régulation actuelle de l'université algérienne et d'examiner deux règlements innovants relatifs au financement de l'université et à la libéralisation du secteur. Nous indiquerons par la suite deux obstacles majeurs à la création d'un marché pour l'enseignement supérieur.

Mais dans un premier temps, une réflexion sur l'appréhension de la régulation marchande s'impose. Nous allons à cet effet, rappeler la régulation traditionnelle de l'université, citer les mutations ayant contribué à faire émerger le marché comme régulateur de l'enseignement supérieur. En se référant aux pratiques des pays développés, nous déterminerons ensuite les mécanismes que les universités se retrouvent dans l'obligation d'adopter au sein de ce marché.

I- la régulation traditionnelle de l'université:

1) La régulation de l'État : les gouvernements définissent la politique globale de l'enseignement supérieur, qui inclut à son tour le fonctionnement de l'université. Certaines questions, jugées capitales demeurent encore centralisées par l'État telle que :

- l'accréditation des formations,
- le minimum requis comme critères pour le recrutement des enseignants,
- les droits et obligations des universités envers les étudiants,
- l'organisation de la structure interne....

D'autres questions par contre, commencent à échapper au contrôle des gouvernements, déléguées complètement au directoire de l'université, ou régulées suivant des orientations générales. On peut citer à ce titre :

- l'admission des étudiants,
- la rémunération du personnel,
- l'affectation des ressources,
- la fixation des droits d'inscriptions....

Le poids et les modalités de la régulation de l'État varient suivant son régime politique (capitaliste ou socialiste), ses moyens et l'enjeu que revêt l'enseignement supérieur pour la prospérité de l'économie et la société. En effet, les pays développés exercent juste un droit de regard sur les universités mais contrôlent leurs réalisations finales en raison de l'importance que gagne le savoir pour les étudiants et la société. Alors que les pays en voie de développement se servent de l'université, selon certains observateurs, pour retenir une jeunesse pléthorique et maintenir la paix sociale. Ils renforcent donc leur intervention et régulent étroitement le fonctionnement des universités¹.

2) La régulation par les pairs : à travers tous les postes administratifs qu'ils occupent à tour de rôle, par nomination ou par élection, les universitaires contrôlent les éléments suscités. Ils conçoivent les cursus de formation, déterminent les projets de recherche et évaluent leurs résultats, ils décident des recrutements et des promotions. L'université est régulée à partir de ses valeurs propres et de modes opératoires individuels. Elle bénéficie de son entière autonomie au Royaume Uni où elle est considérée comme la propriété d'un groupe d'intellectuels². En Allemagne, l'élite de l'université négocie les politiques avec l'État, suivant un marchandage corporatiste, les universités sont en effet considérées comme les partenaires de l'État dans la construction du développement³.

Mais dans les recherches sur la gestion de l'université, il a été démontré que la régulation par les pairs freine le changement. La gestion collégiale fragmente le processus de décision et limite la capacité d'adaptation de l'université⁴.

II- Les mutations des systèmes d'enseignement supérieur : L'enseignement supérieur connaît depuis cinquante ans une révolution, marquée par des transformations d'une ampleur et d'une diversité sans précédent. Pour mieux saisir la régulation par le marché, il est impératif de préciser d'abord les mutations déterminantes du schéma actuel de l'enseignement supérieur dans le monde.

1) La transition dans le rôle de l'État : l'État contrôle étroitement tous le système éducatif, et ce dans les pays du monde entier. Mais pour l'enseignement supérieur, ce rôle de contrôle s'est substitué par de la simple surveillance. D'ailleurs, la réussite des réformes menées par l'État est mesurée aujourd'hui par la diminution de ses interventions. Tout comme le système économique, le système d'éducation est jugé efficace lorsqu'il s'autorégule suivant les lois du marché. Giddens

¹Jean-Emile Charlier, « Demain le LMD » dans « Les universités africaines francophones face au LMD », Academia, 2009, p. 288

² M. Kogan, « Les rapports université-État : perspectives comparatives », Gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol 10 n 2, 1998, p.100

³ P. Temple, « La réforme dans un système fragmentaire : l'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine », Gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol 14 n 2, 2002, p. 100

⁴ R. A. Proehl, « Les équipes interfonctionnelles : une innovation ou un comité de plus ? », Gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol 11 n 3, 1999, p. 73

considère que le marché est parfaitement établi et que l'État ne peut y intervenir, il doit juste promouvoir l'investissement dans l'éducation et limiter les inégalités⁵.

Le financement intégral des universités justifiait le rôle de l'État régulateur. Au fur et à mesure que ce financement se rétrécit, les universités gagnaient en autonomie. C'est ainsi qu'au cours d'une période de fortes contraintes budgétaires, il fut voté aux États-Unis au début des années 80, le *Stevenson Act* et le *Bayh Dole Act* qui accordent aux universités dont la recherche est cofinancée par des fonds fédéraux, la propriété industrielle de leurs découvertes et leur donne le droit de les transférer sur la base de licences exclusives⁶. En accordant aux universités la possibilité de diversifier leur financement, les États perdaient une part importante du contrôle sur leur fonctionnement.

Autre transition, l'orientation de l'État providence vers l'État concurrentiel dont la première préoccupation est de maximiser le retour sur l'investissement au lieu de maximiser le bien-être général⁷. Aujourd'hui, le secteur public ne concerne plus la délivrance de services publics, mais la gestion de ressources rares. C'est ainsi que les universités justifient aujourd'hui, plus que jamais l'emploi de leurs ressources et surtout leurs réalisations. Elles sont considérées comme les entreprises publiques économiques, avec qui le gouvernement conclut des contrats de performance. Des résultats en termes de réussite des étudiants, de développement de collectivités, de transfert de recherche envers les administrations publiques, sont négociés avec les universités et contrôlés annuellement.

2) Le changement de paradigme : étrangement, l'accès à l'enseignement supérieur n'est plus considéré comme un droit obligatoire pour tous les citoyens. Pour les gouvernements, ce n'est plus un bien garanti, parrainé et devant être soutenu par l'État. D'autres priorités attirent désormais toute l'attention des gouvernements telles que : la protection sociale, la prévention de la criminalité, l'équilibre monétaire ou la pollution de l'environnement. Des priorités qui nécessitent d'énormes efforts consentis en termes de régulation et de financement conséquent.

D'un autre côté, ce changement dans les paradigmes est justifié aussi par l'importance que gagne le savoir pour le bien-être économique, les avantages qu'apporte le savoir transmis par les universités aux individus. Dès que les gains sont considérables pour les bénéficiaires, la perspective de la privatisation ou le prélèvement de droits d'inscription appropriés dans les établissements publics deviennent légitimes pour les États⁸. La gratuité des études fut graduellement supprimée par les gouvernements. Pis encore, on impose des frais d'inscription qui se multiplient au fil des ans.

Il était devenu légitime que les premiers bénéficiaires de la formation universitaire, à savoir les étudiants, s'en chargent du financement de leurs études. Transformant ainsi la formation universitaire en un service fourni par des prestataires publics ou privés, à qui il incombe le droit de lui fixer un prix. D'ailleurs l'investissement privé ou étranger dans l'enseignement supérieur n'est que la conséquence finale au désengagement financier des États.

3) Le processus de Bologne : Le LMD, schéma d'enseignement supérieur en cours de généralisation, avait accentué l'autonomie des universités, dès lors qu'il leur incombe de développer leurs propres diplômes le plus souvent « professionnalisant ». Le processus leur a permis aussi de gérer leurs propres locaux, le recrutement et l'évolution des carrières de leur personnels. Les objectifs du processus étaient clairement affichés : faire évoluer l'enseignement supérieur en un produit commercialisé sur une scène mondiale, et faire des universités des entreprises réactives vis-à-vis du marché.

⁵J. K.H. Mok et E. H.C. Lo, « L'introduction d'une logique de marché et la nouvelle gouvernance dans l'enseignement supérieur : Étude comparative », *Politique et gestion de l'enseignement Supérieur*, OCDE, vol 14 n 1, 2002, p. 59

⁶B. Laperche, « Le carré organique de la valorisation de la recherche : Le cas d'une jeune université dans un contexte de crise », *Politique et gestion de l'enseignement Supérieur*, OCDE, vol 14 n 3, 2002, p. 177

⁷J. K.H. Mok et E. H.C. Lo, op. cit, p. 58

⁸E. Kniazev, « Les problèmes nouveaux posés par la gestion d'une université russe », *Gestion de l'enseignement Supérieur*, OCDE, vol 14 n 1, 2002, p 118

Bien qu'il a été affirmé par les initiateurs du processus lors d'une réunion de suivi à Prague en 2001, que l'enseignement supérieur demeure toujours un «bien public», plusieurs analystes ont fait remarquer à l'époque que cette qualification n'empêchait nullement ni que les frais d'inscription soient augmentés, ni même que les gammes de savoir soient au service du marché⁹.

4) L'évolution vers les économies du savoir : Une économie du savoir se définit par le niveau élevé, voire même spectaculaire de l'investissement consacrés à l'éducation, la formation, la recherche et le développement, les NTIC et les systèmes d'information. Dès 1960, elle est considérée comme une science appart entière méritant toute l'attention de la recherche.

Pour développer une économie du savoir, il faut réunir quatre facteurs identifiés par la Banque mondiale¹⁰ :

- Un régime politique encourageant la création et l'utilisation efficace des connaissances ;
- Un système d'enseignement et de formation des individus capables de créer et d'utiliser des connaissances ;
- Un système d'innovation composé de réseaux d'entreprises, centres de recherche, universités capables d'adapter les connaissances mondiales aux besoins locaux ;
- Un système d'information dynamique permettant un partage efficace des données.

Il était clair que la régulation rigide de l'université, dépendante de toute une hiérarchie de comités et de conseils soit insuffisante pour que l'université puisse accomplir son rôle dans la réunion de ces facteurs.

Dans l'économie du savoir, les organisations sont qualifiées d'«*apprenantes*», les individus aspirent à disposer d'«*un apprentissage à vie*», et l'investissement dans l'enseignement supérieur n'est plus du ressort de l'État. Les organisations dites **apprenantes** sont celles qui investissent dans l'actualisation permanente des compétences de leurs salariés, **L'apprentissage à vie** est le processus qui permet aux individus de reprendre leurs études à n'importe quel stade de leur vie.

Les programmes de formation doivent être conçus dans l'optique de l'obsolescence des savoirs, des demandes de connaissances nouvelles et des besoins de recyclage. Et enfin les apprenants doivent pouvoir étudier en n'importe quel lieu et à n'importe quelle heure.

III- Le contexte d'émergence : en plus des mutations précédentes, les facteurs qui suivent indiquent avec éloquence pourquoi considère-t-on qu'il existe aujourd'hui un marché mondial de l'enseignement supérieur.

1) La conversion vers le consumérisme : la pensée moderne sur le fonctionnement des systèmes d'enseignement supérieur prône la conversion de l'université en entreprise économique, obéissant et subissant à la fois les lois du marché. Conçue et développée autrefois par des universitaires, défenseurs de valeurs séculaires, ce sont les capitalistes qui définissent aujourd'hui l'université moderne ou de «*classe mondiale*». La finalité étant de substituer à la culture traditionnelle de l'université, une culture entrepreneuriale.

L'idéologie politique relative à l'enseignement supérieur aux États-Unis est celle de la «troisième voie» : trouver un intermédiaire entre un socialisme centralisateur et une conception du libre marché¹¹.

Dans son livre «*A Profession for the New Millenium*», J. Randall s'interrogeait carrément si l'activité de l'enseignement était réellement professionnelle. Dans la théorie éducative, on insistait sur l'importance d'un apprentissage centré sur l'étudiant consommateur. D. Robertson avait reconnu aussi dans son livre : «*Students as consumers*», que l'université du nouveau millénaire

⁹J-E Charlier, S. Croché et A. Ndoye, « Réussir une réforme imposée de l'extérieur », dans «Les universités africaines francophones face au LMD», Academia, 2009, p 301

¹⁰S. Batterbury et S. Hill, « Évaluation de l'incidence de l'enseignement supérieur sur le développement régional : une approche réaliste de meilleures politiques », Gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol 16 n 3, 2004, p. 40

¹¹J. K.H. Mok et E. H.C. Lo, op. cit., p. 59

sera centrée sur l'étudiant consommateur. Ce sont les choix des étudiants et leur comportement qui dicteront la ligne de conduite des universités¹².

2) L'employabilité comme nouvelle finalité : ce néologisme francisé mais de source anglo-saxonne (*employability*) se définit par la rentabilité de l'investissement consenti par la société et par l'étudiant dans les études supérieures¹³. Cette rentabilité se mesure par l'adéquation entre les exigences du marché de l'emploi et les performances ou aptitudes, y compris comportementales, acquises par les étudiants au cours de leur formation. Désormais, à côté des finalités traditionnelles que sont l'enseignement académique et la recherche, s'ajoute une nouvelle finalité à l'université : l'employabilité. L'université doit être au service de sa société, elle doit évaluer la nature et le volume des demandes qui lui sont adressées et à s'organiser pour y répondre au mieux.

D'autre part, avec la mondialisation des économies, chaque entreprise économique a pour concurrents toutes les entreprises étrangères qui peuvent à n'importe quel moment investir son marché local. Pour y faire face, les employeurs aspirent donc à disposer de cadres universitaires détenant les qualifications internationales, et ce dans toutes les disciplines, techniques ou managériales.

2) L'ouverture du secteur de l'enseignement supérieur : en raison des contraintes de financement, les États ont fini par faire appel aux grandes entreprises privées, détenteurs des capitaux pour investir dans l'enseignement supérieur. Des pays comme le Qatar, le Singapour et les Émirats arabes unis, qui ont favorisé l'internationalisation de leur économie, ont carrément demandé à des universités étrangères prestigieuses d'établir sur place des campus afin de faciliter l'accès de l'enseignement à leurs étudiants et de devenir des « pôles » d'enseignement supérieur dans leur région¹⁴.

Les universités McDonald's, Ford et British Aerospace sont des exemples de multinationales ayant créé leur propre formation à visée purement professionnel. Présents dans le monde entier, les 1 700 centres certifiés d'éducation technique Microsoft illustrent également l'investissement du marché éducatif professionnel par les entreprises.

L'Université de Motorola, dont le budget annuel s'élève à 120 millions de dollars, dont 4 % couvre essentiellement la masse salariale, gère 99 centres de formation dans 21 pays. L'université de Phoenix est la plus grande université privée des États-Unis, proposant des programmes conduisant à des diplômes de commerce ou de sciences appliquées à quelque 60 000 étudiants, dans plus de 50 campus à travers le pays¹⁵.

3) L'invasion des universités virtuelles : Comme fondement au déploiement des « économies du savoir » et de l'apprentissage à vie, les soucis de l'étudiant consommateur sont aux centres des préoccupations de l'université moderne, il doit pouvoir apprendre en n'importe quel lieu et à n'importe quelle heure.

En plus de l'investissement privé, les avancées technologiques ont permis aux entreprises d'inventer ce qu'on appelle l'université virtuelle. Il est aujourd'hui possible de diffuser un programme complet d'études supérieures conduisant à un diplôme, par satellite, la vidéo interactive ou le réseau internet. C'est le cas du diplôme de gestion délivré par l'université du Colorado.

La maîtrise des nouvelles technologies était devenue un enjeu majeur pour l'université moderne. Aux États-Unis, il est établi annuellement un classement des universités en fonction de leurs

¹² P. Temple, op. cit., pp. 111-112

¹³ J-E Charlier, S. Croché et A. Ndoye, op.cit, p 299

¹⁴ P. G. Altbach, L. Reisberg, L. E. Rumbley, « Évolutions de l'enseignement supérieur au niveau mondial : vers une révolution du monde universitaire », Rapport d'orientation pour la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur, 2009, p. 6

¹⁵ K. Larsen et S. Vincent-Lancrin, « Le commerce international de services d'éducation : est-il bon ? Est-il méchant ? », Gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol 14 n 3, 2002, p. 22

moyens informatiques et de communication, et de leur niveau d'utilisation d'internet à des fins pédagogiques et administratives¹⁶.

On estime qu'il existe dans le monde plus de 1600 institutions virtuelles. La plus importante est l'américaine *Western Governors University*, formée en 1998 par les gouverneurs de 16 États ainsi que par un certain nombre d'entreprises partenaires, parmi lesquelles Microsoft, Sun Systems, IBM et AT&T. Elle n'emploie aucun enseignant, les cours sont procurés par les entreprises ou par d'autres universités et dispensés en ligne à tout étudiant désirant s'inscrire dans le monde entier. L'université d'IBM emploie aussi plus de 3400 spécialistes dans 55 pays et propose plus de 10 000 formations par internet et par satellite¹⁷.

Plus que du simple changement, c'est un bouleversement qu'avait connu la profession universitaire. Prestataires privés ou virtuelles, ils constituent les concurrents qui menacent carrément la survie de l'université publique traditionnelle.

4) L'intégration de l'éducation dans le commerce international : en 2003, l'organisation mondiale du commerce (OMC) avait arrêté l'Accord générale sur le commerce des services (AGCS), ratifié par un tiers de ses membres. Parmi ces services que le grand marché pourrait absorber, figure les services de l'université. Selon la classification de l'AGCS, le commerce international de services d'éducation correspond à tous les échanges internationaux effectués selon quatre modes de fourniture :

- la mobilité internationale des services éducatifs (enseignement en ligne, enseignement à distance, vidéoconférences, etc.),
- la mobilité internationale des étudiants,
- l'investissement à l'étranger des institutions éducatives,
- la mobilité internationale des enseignants.

Ce que propose l'OMC pour l'enseignement supérieur comme pour tous les autres domaines : la régulation par la compétition est proclamée conduire au meilleur rapport entre la qualité et le prix¹⁸.

5) Le double mouvement de massification : Les États-Unis ont été le premier pays à assurer un enseignement supérieur de masse, en 1960 déjà, on estimait les inscrits à l'université à 40 % de la population y ouvrant droit. Pays développés ou en voie de développements, ils ont tous accru de façon spectaculaire le taux de participation à l'enseignement supérieur¹⁹.

Le premier mouvement de massification concerne les étudiants traditionnels sortant de l'enseignement obligatoire et qui sont de plus en plus hétérogènes quant à leur niveau ou leur motivation. Ces étudiants sont considérés aujourd'hui comme une clientèle, consciente de ses droits et de son rôle dans la prise de décision. Leur pouvoir est monté en puissance ces dernières décennies. Dans les universités britanniques, chaque programme académique a comme élément joint un comité personnel-étudiants, où les professeurs et les étudiants ont un statut équivalent, afin de discuter toute question que l'un ou l'autre côté puisse soulever. Chaque module est accompagné par un mécanisme officiel de centralisation des opinions étudiantes sur la manière dans laquelle le programme a été enseigné²⁰.

Les étudiants ne sont plus perçus comme des acteurs plus ou moins passifs, une matière première qu'on transforme en un diplômé d'université. Cette perception a été abandonnée depuis longtemps en faveur d'un processus d'instruction beaucoup plus passionnant et productif où les étudiants sont des partenaires actifs dans le cadre de leur propre éducation sur-mesure.

¹⁶ J. Pratt, « Changer les formes de la diversité en Europe : enseignements tirés d'un voyage d'étude de l'OCDE », Gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol 13 n 2, 2001, p. 128

¹⁷ Idem, p. 120

¹⁸ K. Larsen et S. V. Lancrin, op. cit, p. 2

¹⁹ P. G. Altbach, L. Reisberg, L. E. Rumbley, op.cit., p.7

²⁰ Geoffrey Alderman, «La globalisation de l'enseignement supérieur : quelques observations concernant le marché libre et l'intérêt national », Enseignement supérieur en Europe, Vol. 26, No. 1, 2001, p. 62

Les organisations estudiantines détiennent leurs pleins droits et sont considérées comme les porte-paroles légitimes des étudiants qui exigent de faire partie des centres de décisions. Quoique dans certains pays elles demeurent encore interdites ou exercent sous le strict contrôle de l'État.

La seconde massification est liée au phénomène de l'apprentissage à vie, renforcé dans tous les pays. Les individus exerçant une activité peuvent, du fait des aléas du marché du travail et des évolutions des carrières, reprendre les études pour remettre à jour leurs connaissances. Et les individus qui, pour quelque raison, ont abandonné leurs études, peuvent aussi les reprendre sans contrainte sur leurs conditions. Les universités doivent pouvoir répondre à ces deux demandes de formation, l'une générale et l'autre plus professionnelle.

IV- La régulation marchande de l'université :

La régulation par le marché se concrétise d'elle-même, mais préalablement, elle est initiée en effet par l'État. À travers la libéralisation du secteur, en appelant les détenteurs de capitaux à investir dans l'enseignement supérieur, l'État crée le marché qui régule les universités. Pour les gouvernements, confier le rôle ou une partie du rôle de régulation à un acteur tel que le marché était plus un choix imposé que réfléchi. On accuse dans cet état de fait l'hégémonie du capitalisme américain dont le pur produit est leur modèle d'université qualifié de «classe mondiale», dont la réussite est incontestée et vers lequel, toute université devrait tendre. Les universités américaines exercent en effet dans un contexte de libre marché où la régulation de l'État est complètement absente.

Dans une étude réalisée en Australie et en Nouvelle-Zélande, Cruanna et al avaient démontré scientifiquement que les universités exerçant suivant des mécanismes de marché sont les plus performantes. Ce n'est pas étonnant alors que les universités américaines détiennent le leadership mondial. Et dans une éminente thèse, Abu ni'a s'était demandé si les universités des pays arabes doivent réellement s'imprégner des mécanismes de marchés pour sortir de leur crise, et il s'est avéré que c'est la seule stratégie susceptible de remédier à leur déficiences²¹. Au sein du marché de l'enseignement supérieur, les clients exploitant le service de la formation sont :

- Les étudiants.
- Les futurs employeurs.
- Le public (les employés qui reprennent des formations interrompues ou ceux qui optent pour des formations supplémentaires).
- Les entreprises (qui font le recyclage à leurs cadres).
- Les parents des étudiants.
- Les étudiants étrangers.

Dans le domaine de la recherche, les clients sont :

- Les organismes de financement.
- Les entreprises qui accordent les subventions.
- Les étudiants de troisième cycle.
- Le personnel universitaire.
- L'État.
- La région.

Selon Clark, ces différents acteurs, de part leurs attentes, leurs influences ou leur actions directes, font subir à l'université des menaces et des pressions qui excèdent même sa capacité de répondre²². Leurs multiples attentes peuvent être résumées en ce qui suit :

- Une formation plus adaptée aux réels besoins du marché de l'emploi.
- Une recherche-développement orientée vers les demandes du secteur socio-économique.
- Un transfert de la recherche aux administrations publiques.
- Une formation tout au long de la vie.

²¹ S. Dahbour, «Le rôle du marketing dans le choix des stratégies compétitives : étude d'un échantillon d'universités privées jordaniennes», thèse de magistère, L'université jordanienne, 2010, p. 53.

²² J. Pratt, op. cit., p. 124

- Une implication renforcée dans le développement régional.

La finalité ultime de la régulation étant l'incitation à l'efficacité et à la qualité. Si d'ordinaire l'État et les universitaires exercent cette régulation par la prescription des règlements. À travers la menace qu'il lui fait subir, le marché contraint l'université plus qu'il l'incite à être efficace.

Les universités sont régulées par le marché lorsqu'elles s'approprient des pratiques commerciales et des modes de gestion propres aux entreprises économiques et qui visent l'efficacité et la qualité. Lorsqu'elles deviennent compétitives et lorsqu'elles substituent à la gestion collégiale de l'université, une gestion entrepreneuriale.

1) La compétition : Dans la littérature sur le management ou le marketing, la compétition est un puissant levier de la qualité et ce dans tous les domaines. L'entreprise détenant le monopole sur son marché ne se soucie pas de la qualité comme le fait celle activant avec une multitude de concurrents.

Les universités modernes se livrent à une compétition acharnée pour attirer les étudiants, le financement de l'État, les subventions, les meilleurs enseignants ; pour être dans les têtes des classements ; pour posséder la plus grande bibliothèque, les équipements de recherches les plus développés....

En Chine, concurrencer les meilleures universités mondiales était l'un des objectifs majeurs clairement révélé par le gouvernement, car les universités de haut niveau sont perçues comme un reflet du pouvoir du pays dont elles dépendent. Pour témoigner de l'acharnement des universités, on peut évoquer le cas de l'université du Maryland dont le président avait écrit un article de protestation dans le Washington Post, se plaignant avec véhémence de l'ouverture au Maryland, d'une filiale de l'Université de Phoenix, un puissant concurrent direct²³.

En plus de la compétition externe entre établissements, l'État renforce davantage cet esprit par de multiples procédés. En Angleterre, par exemple, les subventions pour la recherche ou les droits d'inscription provenant des étudiants étrangers sont affectés au seul département attirant ce genre de revenus. Donc en plus du marché externe, on incite les départements à l'intérieur de la même université à être en compétition pour se procurer les financements²⁴.

Mécanisme de régulation par excellence, la compétition s'observe entre les universités dans :

- La quête des ressources.
- Le recrutement des étudiants internationaux.
- La production du savoir.
- Le positionnement dans les classements.

a- La quête des ressources : comme toute entreprise économique confrontée aux soucis de financement, les universités doivent s'engager dans une tenace compétition pour collecter leurs ressources. Dans la littérature, l'université qui réussit à diversifier ses sources de revenus est qualifiée de productive.

Les sources de revenu des universités sont de deux types : le financement ordinaire provenant de l'État (ministère, collectivités locales, conseils de recherche...) et le financement que l'université réussit à obtenir dans un marché concurrentiel, grâce à ses aptitudes managériales ou novatrices. Ce financement regroupe diverses sources :

* *Les dons et subventions* : provenant des entreprises ou des associations. Le dispositif n'est pas aisé pour les universités, qu'il s'agisse de la conquête des donateurs ou du maintien de leur participation. Les entreprises aident les universités par bonté d'âme, mais elles le font aussi dans le but de pouvoir influencer sur les programmes enseignés. Elles renonceront facilement à leurs donations dans les temps difficiles ou si l'université ne répond pas à leurs attentes.

* *Les droits d'inscription* : qui varient selon les disciplines et les universités. Quand la formation est de qualité et ses normes scientifiques sont conformes aux exigences des étudiants, l'université exige des droits plus élevés.

²³ J. Pratt, op. cit., p. 119

²⁴ H. G. Thomas, « La Réforme de la gestion financière : le besoin d'une approche globale », Gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol 10 n 2, 1998, p. 108

* *La prestation de services* : ces revenus proviennent de l'exploitation des ressources matérielles de l'université. Les universités ont soigneusement innové sur cet aspect pour ne perdre aucun coût d'opportunité. À titre d'exemple :

- la location des salles de conférence aux organisateurs privés de colloques,
- la construction de résidences de luxe destinées aux étudiants aisés,
- la vente de services sur le campus (parking, photocopie...),
- la location des résidences des étudiants durant la période des vacances,
- la mise à la disposition des étudiants de programmes d'activités artistiques ou sportives payants.

* *La prestation de l'expertise* : À travers ses laboratoires de recherche, l'université commercialise de multiples produits innovants, conçus et développés par le corps enseignants. Il s'agit de domaines tels que : l'informatique, l'ingénierie, la biotechnologie... Mais aussi des domaines de management à travers le consulting et le diagnostic, de droit et de sciences humaines à travers la rédaction de contrat ou de code de déontologie.

En Australie, un campus universitaire, le «Thebarton» a été transformé en un centre de commerce et de recherche, comprenant des bureaux, des ateliers, des entrepôts et des terrains libres. L'objectif était d'attirer les petites entreprises intéressées par la réalisation des projets des étudiants. Grâce à son expertise, l'université fournit une aide spécifique à ces entreprises pour démarrer. Les revenus seuls tirés des loyers représentent un taux de rendement annuel brut de 12.5 % des fonds investis²⁵.

* *L'externalisation des activités auxiliaires* : ce procédé ne dégage pas de revenu mais permet de tirer des économies de coût. Les activités telles que la restauration, la sécurité, l'entretien et la réparation, l'informatique ne sont plus assurées par un personnel affecté à l'université. Des entreprises privées se font mutuellement concurrence sur le plan de la qualité et du prix de la prestation, pour pouvoir passer des marchés avec l'université. Les économies en termes de compression d'effectifs, de marges consentis par les prestataires sont considérables.

Il faut reconnaître au marché son pouvoir incitatif et stimulant sur les universités. Ces quelques idées de financement, parmi tant d'autres, n'auraient jamais pu être concrétisées lorsque l'État accordait son financement sans contrainte. Quand la menace de survie se fait sentir, l'université innove et se perfectionne.

b- Le recrutement des étudiants étrangers : Le nombre d'étudiants scolarisés dans un pays dont ils ne sont pas ressortissants est passé de 0.61 million en 1975 à plus de 3,4 millions en 2010. Selon les estimations de l'UNESCO, ce nombre pourra atteindre les 7 millions en 2020²⁶.

Pour les étudiants, acquérir une expérience internationale au cours de leurs études est indispensable pour les emplois hautement qualifiés, notamment avec l'internationalisation du marché du travail. Ils recherchent donc des fournisseurs plus spécialisés et exigent des prestations plus personnalisées.

Pour les universités, en plus des recettes générées par les étudiants en mobilité, le recrutement à l'étranger est le meilleur moyen d'améliorer ou de préserver la réputation de l'université. La certification internationale de la qualité de leurs formations était devenue donc primordiale. Certaines universités de pays non anglophones ont mis en place des formations en anglais précisément pour attirer ces étudiants²⁷.

Les exemples qui suivent donnent une idée sur l'importance que revêt le recrutement des étudiants étrangers pour les universités modernes²⁸ :

²⁵ C. de Vries et K. Fisher, « Gestion des dépenses en capital dans l'enseignement supérieur : mise à profit de l'expérience internationale », *Gestion de l'enseignement Supérieur*, OCDE, vol 9 n 3, 1998, p. 166

²⁶ J. Bourdin, « Enseignement supérieur : le défi des classements », rapport d'information fait au nom de la délégation du Sénat pour la Planification, France, 2008.

²⁷ P. G. Altbach, L. Reisberg, L. E. Rumbley, op.cit., p.11

²⁸ J. Pratt, op. cit., p. 119

* Aux États-Unis, la *Jones International University*, s'adresse chaque année aux étudiants de plus de 38 pays ;

* Un cinquième des étudiants étrangers inscrits dans les universités australiennes sont d'origines sud asiatiques.

* En Chine, *The New Oriental School*, une institution privée qui s'est spécialisée dans la préparation à l'entrée dans les universités américaines, recrute plus de 50 000 étudiants pour la seule ville de Pékin.

Pour les gouvernements, les étudiants internationaux représentent aussi une source de revenu inestimable. En Australie, les frais d'inscriptions payés par ces étudiants représentent la troisième source de croissance du PIB, avec plus de 5,8 milliards de \$ par an. Le pouvoir régulateur du marché amène même les gouvernements à entamer toutes actions susceptibles de préserver ces étudiants. Les années académiques furent synchronisées entre les pays, les cursus et les diplômes furent harmonisés pour mieux organiser la mobilité. Dès 1953, une convention européenne relative à l'équivalence des diplômes a été conclue en Europe. À compter des années 1970, l'UNESCO avait soutenu plusieurs conventions régionales sur la reconnaissance des études et des titres de l'enseignement supérieur : Amérique latine et Caraïbes (1974), États arabes (1978), Europe (1979), Asie et pacifique (1983). Des pays comme le Royaume-Uni, l'Australie et le Canada ont adapté leurs réglementations en matière de visa et d'immigration pour être au service des étudiants étrangers²⁹.

c- La production du savoir : dans l'économie du savoir, les connaissances sont considérées comme un facteur de production dont dépend le développement économique et social. Et comme les pays ont rivalisé de tous les temps pour détenir, voire monopoliser les facteurs de production, les universités, à qui incombe la mission de produire le savoir doivent rivaliser pour proliférer les connaissances. Elles s'internationalisent, nouent les partenariats institutionnels et investissent massivement dans les laboratoires et les équipements de recherche.

d- Le positionnement : il s'agit du maintien ou de l'amélioration de la position occupée dans les classements nationaux et internationaux, réalisés annuellement par des organismes spécialisés ou des institutions médiatiques. S'appuyant sur l'efficacité de l'université dans un domaine particulier ou sur sa performance globale, ces classements servent à influencer l'opinion publique, comme ils servent dans le processus d'accréditation ou dans le financement de la recherche.

Le phénomène avait prit une telle ampleur ces dernières décennies que les gouvernements ont fini par s'attribuer les objectifs de positionner sur le moyen terme leurs importantes universités dans les 10, 20 ou 100 premiers rangs. C'est à nouveau les contraintes de financement qui conduisent les universités à œuvrer pour améliorer ne serait-ce que d'un rang leur position, car les gains tirés sont en fait considérables.

Occuper une bonne position accorde à l'université les solides arguments pour négocier les subventions de l'État, pour solliciter différents donateurs et plus particulièrement pour recruter les étudiants étrangers. En 2004, deux universités de la Nouvelle-Zélande, ont réussi à poursuivre en justice le gouvernement afin d'empêcher la publication d'un classement qui les révélerait mal placées en comparaison avec leurs concurrents britanniques et australiens. Les vice-présidents craignaient en fait que le classement réduise leur capacité à attirer des étudiants internationaux payants. Et étrangement, le gouvernement n'avait été autorisé qu'à publier les classements nationaux des universités sans les comparer aux établissements étrangers³⁰.

2) La gestion entrepreneuriale : Les universités modernes se sont transformées graduellement en de véritables entreprises économiques, empruntant au monde des affaires des notions telles que : indicateurs de performance, gestion par objectifs, priorité du service au client....

²⁹ P. G. Altbach, L. Reisberg, L. E. Rumbley, op.cit., p.11

³⁰ J. Salmi et A. Saroyan, « Les classements comme outils politiques: l'économie politique de la responsabilisation dans l'enseignement supérieur », *Enseignement supérieur en Europe*, Vol 32 n°1, 2007, pp. 10-11

Dans son livre intitulé «*The Entrepreneurial University*», Clark avait constaté que ces universités sont dans une situation de déséquilibre entre une surcharge de demandes et des réponses insuffisantes. Elles ne peuvent espérer, ni revenir à l'équilibre antérieur, ni parvenir à en trouver un nouveau³¹. Parmi les caractéristiques marquant de la gestion entrepreneuriale :

- La création des départements marketing.
- Le renforcement du pouvoir du recteur converti presque en manager.
- L'intrusion de personnalités extérieures dans les conseils des universités, représentants du milieu professionnel et des collectivités locales, à l'image des conseils d'administration des entreprises.
- La poursuite d'objectifs explicitement marchands : réduction des coûts, accroissement du profit, satisfaction de l'utilisateur.....
- L'introduction de méthodes managériales comme la gestion totale de la qualité, les contrôles financiers, les systèmes d'information....
- La connaissance de la question financière.
- La volonté de tous perfectionner : de la procédure d'admission des étudiants jusqu'à l'octroi du diplôme final...
- La coopération avec les employeurs dans la conception des programmes.
- La commercialisation des résultats de la recherche.

En plus de ces caractéristiques, les universités entrepreneuriales manifestent un souci démesuré pour la qualité et alignent leurs offres à la demande du marché. Ces deux essentiels points mériteraient plus d'examen.

a- Le souci de la qualité : considérer l'étudiant comme un client amène l'université à mettre de plus en plus l'accent sur la qualité et la prestation de service. La qualité dans l'enseignement supérieur ne s'exprime plus désormais en termes de rigueur intellectuelle, mais bien en termes de :

- Formation obligatoire des enseignants sur les techniques d'enseignements.
- Cursus et programmes standardisés auxquels les enseignants doivent impérativement se conformer. Les programmes doivent être conformes aux intérêts des étudiants, et ne répondent pas seulement aux habitudes du corps enseignant.
- Contrôle permanent de la performance de tous les processus, depuis l'admission des étudiants jusqu'à la performance des maîtres en passant par le respect du programme et du plan de cours. Ce contrôle peut être très visible ; dans les universités privées américaines, les directeurs assistent tous les trimestres à un cours au moins, on accorde également la possibilité aux étudiants de se plaindre et de demander un réexamen des programmes³².

L'exemple le plus frappant du souci de la qualité est fourni par l'Université publique de South Florida à Tampa. Le département des sciences de l'ingénieur propose à ses diplômés une garantie de cinq ans comme celles attachée à la vente des produits industriels. Si, au cours des cinq années suivant l'obtention du diplôme, un diplômé fait face à des qualifications pour lesquelles il n'a pas été formé au cours de ses études, il peut se réinscrire gratuitement pour acquérir ces qualifications³³.

De même pour le conseil aux étudiants. Traditionnellement, ce travail n'est pas réglementé, on désigne certains enseignants pour l'effectuer. Dans les établissements privés, le conseil est un service fourni par un personnel spécialisé et disponible, qu'il s'agisse du choix d'une filière, du conseil financier, des problèmes de logement ou du simple souci de photocopie. La formation d'ailleurs fait l'objet de contrat entre l'établissement et chaque étudiant individuellement³⁴.

³¹ H. Pechar, T. Pfeffer et J. Pratt, « Promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les *Fachhochschulen* d'Autriche », Gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol 13 n 1, 2001, p 48

³² P. Coaldrake, « Repenser l'activité universitaire », Gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol 12 n 3, 2001, p 16

³³ J. Pratt, op. cit., p. 124

³⁴ P. Coaldrake, « Répondre aux nouvelles attentes des étudiants », Gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol 13 n 2, 2001, p. 94

b- L'alignement de l'offre à la demande³⁵ : Au sein du nouveau marché de l'enseignement supérieur, les universités modernes se limitent à fournir les seuls produits (formation ou recherche scientifique) appelés à connaître la plus forte demande et souvent, à ceux qui sont les moins coûteux à desservir. Le principe que certains domaines d'enseignement «doivent» être couverts a disparu. Or que traditionnellement, les universités se targuent de la diversité des filières qu'elles proposent, sa polyvalence est considérée comme une force, un symbole de sa contribution au développement du savoir et de sa collectivité.

Lorsque le marché n'est pas assez important pour une discipline donnée ou les gains financiers sont insuffisants, les universités prendront aisément la décision de ne plus dispenser de formation dans la discipline en question. Ce genre de pratique, si elle est légitime dans un contexte de pure concurrence entre des entreprises économiques, elle soulève par contre la question de la nécessité de couvrir les besoins d'apprentissage non rentables.

V- La régulation de l'université en Algérie : l'État demeure le seul régulateur de l'université algérienne, il est à la fois interventionniste et principal pourvoyeur de fonds. Le champ de régulation délaissé aux universitaires est dérisoire. Sachant que l'université bénéficiait de son entière autonomie jusqu'à la réforme de 1971 où on avait supprimé l'élection des responsables par leurs enseignants. Une énorme réglementation nationale, uniforme et centralisée a été mise en place pour gérer directement, à partir du ministère, toutes les universités.

L'État prend en charge l'intégralité du financement des universités, ce qui rend indispensable son emprise sur le système. Si l'université se procurait la moitié ou une partie de son financement auprès d'autres pourvoyeurs, son autonomie sera contestée avec force.

Les gouvernements qui ont modernisé leurs systèmes d'enseignement supérieur, l'ont fait quand ils se sont, d'abord désengagés du financement intégral en appelant les grandes entreprises à investir dans l'enseignement supérieur. Ensuite, ils ont attribué un certain caractère marchand à leurs universités publiques pour qu'elles se modernisent et puissent concurrencer les prestataires privés.

Alors que la régulation centralisée qu'exerce l'État Algérien depuis des décennies, n'a eu comme conséquence que la dégénérescence finale de l'université algérienne. Les autorités reconnaissent de manière explicite que les formations dispensées sont loin de répondre aux attentes des employeurs. Que chaque année, près de 100 000 étudiants quittent l'université sans réelles perspectives d'insertion dans la vie active.

Cette régulation a été en fait, repensée par la loi d'orientation de 1998 où deux questions essentielles mais non suffisantes furent redéfinies : le financement de l'université et la libéralisation du secteur.

VI- Le cadre réglementaire : Dans son article 34, la loi d'orientation autorise les personnes morales de droit privé, agréées par le ministère sur rapport établi par l'académie universitaire concernée, à prendre en charge l'enseignement supérieur³⁶. En 2008, fut arrêté le cahier de charges qui permet de délivrer l'autorisation de créer une université privée. Les conditions que doit réunir le prestataire privé sont³⁷ :

- le capital social de l'établissement doit être égal au capital exigé pour une société par actions.
- la moitié de l'encadrement pédagogique nécessaire doit travailler à temps plein.
- les choix et la mise en œuvre des filières doivent être conformes à la décision du comité pédagogique national compétent.

³⁵E. El-Khawas, «La « nouvelle » concurrence : la société de l'apprentissage à l'ère électronique », Gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol. 11 n° 2, 1999, p 14

³⁶Loi n° 99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 Correspondant au 4 avril 1999 portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur.

³⁷Arrêté du 14 Joumada Ethania 1429 correspondant au 18 juin 2008 fixant le cahier des charges en vue de délivrer l'autorisation de création d'un établissement privé de formations supérieures.

- l'établissement est soumis à l'évaluation par le ministère chargé de l'enseignement supérieur.
- le respect des critères pédagogiques fixés par le ministère, pour l'accès ou l'achèvement des études.
- la soumission des diplômes à l'homologation du ministère.

Pour préserver les intérêts des étudiants, garantir que leur formation soit de qualité, la loi contraint l'établissement privé à :

- mettre à la disposition des étudiants tous le règlement intérieur de l'établissement,
- respecter un taux d'encadrement équivalent à un enseignant pour 25 étudiants dans les disciplines techniques et d'un enseignant pour 30 dans les disciplines des sciences humaines et sociales,
- disposer d'une bibliothèque, d'un laboratoire de langues, d'un centre de calcul (data center) et d'un cyberspace doté de moyens informatiques en quantité et en qualité suffisantes à la formation et aux travaux des étudiants.
- conclure un contrat avec chaque étudiant comprenant les droits et obligations des deux parties et dans lequel il sera indiqué :
 - * le diplôme sanctionnant la formation, le lieu, la durée et la date du commencement de la formation,
 - * l'ensemble du cursus, le volume horaire global de chaque enseignement théorique et pratique et le cas échéant, le volume horaire des stages pratiques,
 - * le coût de la formation et les modalités de son paiement. Le coût arrêté ne peut être relevé par la suite qu'à hauteur de 5 %.

Et pour maintenir le contrôle de l'État sur ces établissements, plusieurs mesures furent prévues par la loi, notamment :

- l'obligation d'informer le ministère dans un délai n'excédant pas le mois sur tout changement du directeur de l'établissement.
- Le recours à des enseignants exerçant dans des établissements publics est conditionné par l'autorisation de l'organisme employeur.
- Les délibérations sur chaque module sont organisées sous la responsabilité d'un jury présidé par un enseignant (dans la discipline concernée) exerçant dans l'établissement public d'enseignement supérieur le plus proche.
- la nationalité algérienne est obligatoire pour les recteurs.
- La désignation du responsable pédagogique de l'établissement est soumise à un accord préalable du ministère.
- L'obligation d'informer la tutelle sur toute coopération avec des institutions étrangères.
- L'établissement doit nécessairement se doter d'un conseil d'administration et d'un conseil scientifique dont les deux tiers doivent être des enseignants contractuels à plein temps. À cette composante s'ajoute un enseignant exerçant dans un établissement public comme représentant du ministère.
- La souscription au début de chaque année universitaire d'une caution bancaire permettant de faire face aux dépenses qu'occasionnerait une fermeture imprévue.
- L'approbation du règlement intérieur et de tous les programmes enseignés par le service du ministère.
- le suivi régulier du registre des inscriptions par les services du ministère.

La réponse à toute demande peut aller jusqu'à 4 mois et rien n'a été omis, le règlement prévoit tous les détails : le parcours du directeur, la procédure en cas de vacation de son poste, la gestion pédagogique des enseignements, le personnel permanent, la forme du contrat d'étude, les normes de surface.....

Le contrôle que veut maintenir l'État sur le message éducatif de ces universités est très manifeste. De même pour la gestion interne, à travers l'intrusion de représentant du ministère dans les centres de décision. Il est clair que de telles mesures ne sont pas incitatives pour l'investisseur, qu'il soit privé ou étranger, bien au contraire, elles sont contraignantes.

Sur la question de l'entrepreneuriat, la réglementation demeure toujours défailante. Il a été juste prévu dans les articles 35, 36 et 37 de la loi la possibilité pour l'université de diversifier ses sources de financement. Elle peut collecter des ressources provenant de legs, donations et subventions diverses. Il lui est permis aussi d'assurer par voie de contrats et conventions, des prestations de services et des expertises à titre onéreux, exploiter des brevets et licences et commercialiser les produits de ses recherches et innovations. L'université bénéficie de l'utilisation directe de ses ressources, en particulier dans le développement de ses activités pédagogiques et scientifiques. Elle peut aussi, dans la limite des ressources susvisées, créer une ou plusieurs filiales et prendre des participations³⁸.

L'autonomie dans la gestion interne, le recrutement et la rémunération du personnel, l'élection des responsables pédagogiques, sont des questions parmi tant d'autres que l'Etat ne semble pas encore prêt à revoir. Excepté la diversification des sources de financement, les pratiques qui permettent à l'université de fonctionner comme toute entreprise économique, ne peuvent être aisément réglementées. Elaborer un cahier de charge ne suffit pour établir un marché. Beaucoup d'obstacles et d'entraves, aussi plus difficile à revoir méritent d'être examinés.

VII- Les obstacles à la création du marché : pour promouvoir l'investissement étranger dans l'enseignement supérieur, il y a d'abord le climat des affaires du pays que tout investisseur, indépendamment de son champ d'activité doit prendre en considération. Nous n'allons pas l'examiner ici car toute une discipline de recherche sur ce qu'on appelle les IDE traite largement de cette question. Ce que nous allons développer, ce sont les résultantes des politiques volontaristes de l'Etat qui rendent encore plus lointain la création d'un marché pour la formation universitaire. Il s'agit notamment de : l'accès à l'université et la défailance du marché de l'emploi.

1) L'accès à l'université : Depuis que l'Etat avait décidé de combattre la crise sociale par un plus large accès au baccalauréat, le taux de réussite, est passé d'une moyenne nationale habituelle d'environ 33 % en 2002 à plus de 80 % ces dernières années. Fort heureusement, un retour aux normes a été enregistré en 2013 avec un taux avoisinant les 45 %.

L'augmentation du taux de réussite dans le baccalauréat est une finalité recherchée dans tous les systèmes éducatifs. Seulement, en Angleterre par exemple, lorsque le taux de réussite au bac est de 97 %, le taux d'inscrits à l'université ne dépasse pas 40 %. Avoir son bac ne signifie pas être apte à poursuivre des études supérieures.

Il a été prouvé empiriquement que la moyenne générale de l'enseignement pré-universitaire est en corrélation positive avec la performance (Hoschel, 1997; Houghlum, 2005; Jensen, 1989; Meeker, 1994)³⁹. La performance d'une université est dépendante de la performance de ses étudiants à leurs entrées. Alors comment un investisseur qu'il soit privé ou étranger puisse se référer à la seule réussite à l'épreuve du baccalauréat pour recruter ses étudiants ? Sachant que dans les conditions citées dans le cahier de charge, il est clairement prévu la conformité aux conditions d'accès fixés par le ministère. Ce qui est d'ailleurs une pure action de protectionnisme de la part de l'Etat.

Le baccalauréat est une condition nécessaire mais non suffisante pour entamer des études supérieures. L'accès à l'université, dans tous les pays, est conditionné par la détention de certaines aptitudes relevant moins du savoir que du savoir-faire et le savoir être. La pratique des pays développés consiste à faire passer aux bacheliers de sévères examens sur les mathématiques, la langue nationale et les langues étrangères, la culture et la synthèse. L'intelligence, la communication, la capacité rédactionnelle et l'esprit de synthèse sont des aptitudes jugés plus déterminantes, pour accéder à l'université, que la simple accumulation des connaissances.

³⁸Loi n° 99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 Correspondant au 4 avril 1999 portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur.

³⁹J. Salmi et A. Saroyan, op. cit, p 15

Mais changer un tel acquis, proposer une telle mesure relève de l'impossible. La pratique serait jugée par les étudiants discriminatoire et inévitablement dénué de transparence. Ces derniers détiennent d'ailleurs, et toute la communauté universitaire s'accorde sur ce point, un pouvoir absolu sur la marche de l'université.

2) La défaillance du marché de l'emploi : le marché de l'emploi est jugé défaillant à plus d'un titre. D'abord, le marché du travail n'est pas encore conforme aux règles d'une économie de marché, il est faiblement organisé en référence à des professions. Les aptitudes recherchées par les entreprises ne sont pas clairement définies et le lien entre formation et emploi dépend dans une large mesure des choix et des initiatives des individus.

Non seulement les employeurs ne déterminent pas les aptitudes qu'ils recherchent mais en plus ils ne s'impliquent pas dans l'élaboration des programmes nationaux de formation. Le gouvernement pour sa part n'a pas instauré les mécanismes qui permettent leur implication. Sachant que depuis l'indépendance, le lien entre l'université et le monde de travail a toujours été évoqué dans les discours politiques, mais sa mise en pratique n'a jamais été pensée sérieusement.

Ensuite, l'offre d'emploi en elle-même est insignifiante, mais ceci dépend de paramètres exogènes au système, de la conjoncture et de la politique économiques du pays.

L'investisseur dans l'enseignement supérieur dispensera inévitablement une formation de qualité. Au vu de ce qui précède, combien d'étudiants seraient-ils portés vers un enseignement supérieur de haute qualité ? Et à quel prix le feront-ils ? N'est-il pas plus rationnel pour l'étudiant d'accéder à un enseignement gratuit de moindre qualité que de payer un prix exorbitant pour une formation de qualité dans un marché de travail saturé et où les recrutements, dans la plupart des cas, ne s'opèrent pas avec transparence ?

À moins que l'enseignement public soit aussi payant, et les prix imposés avoisineront ceux que proposeront les prestataires privés. Dans ces conditions, les étudiants pourront opter pour une université privée en fonction des rapports qualité/prix. Mais tous comme pour les concours d'accès, rendre l'enseignement public payant relève de l'impossible.

Le niveau de vie plutôt moyen de la population estudiantine est un autre facteur à prendre en considération. L'introduction des crédits pour les formations est inconcevable. L'étudiant ne peut contracter un crédit, sans avoir la garantie de trouver un emploi suffisamment rémunérateur pour pouvoir le rembourser.

En somme, il n'existe pas de demande pour un marché de la formation universitaire. Ou du moins, cette demande est mal définie, en raison de défaillances qui résultent à la fois de culture et de pratiques enracinées.

Conclusion : Régulées traditionnellement par l'État et les enseignants, les universités modernes sont régulées aujourd'hui par un puissant acteur : le marché. Plusieurs facteurs expliquent cet état de fait : le désengagement financier des États, l'harmonisation des systèmes éducatifs, la libéralisation du secteur et la massification de l'enseignement. Mais le plus important facteur demeure le changement dans les idéologies.

C'est le capitalisme qui définit aujourd'hui comment doit être un service éducatif, comment faire de la recherche. De leurs côtés, les étudiants ne s'attendent plus à acquérir un savoir, mais plutôt à rentabiliser les frais engagés pour leurs études. Les entreprises revendiquent de plus en plus une recherche appliquée, répondant précisément à leurs préoccupations. Tous comme ils exigent des diplômés moulus à des fonctions et non plus à des métiers.

Menacées par la concurrence, l'exigence de la qualité et les contraintes de financement, les universités modernes ont fini par adopter les pratiques de marché propres aux entreprises. La mondialisation de l'éducation n'est pas un phénomène annexe ou résiduel par rapport à la mondialisation des économies. Elle était légitime et allait de soi. C'est ainsi qu'un marché mondial de l'enseignement supérieur s'était établi, régulant ainsi les universités modernes par la contrainte plus que l'incitation à être compétitives, à être entrepreneuriales.

Pour l'université algérienne, exercer dans un marché compétitif semble très lointain ou disant simplement irréalisable. Même en offrant les moyens les plus incitatifs à l'investissement dans

l'enseignement supérieur, ce sont les pratiques qu'il faut changer, le système dans son ensemble qu'il faut rénover.

C'est depuis que la régulation traditionnelle, par les règlements ou par les pairs, ne pouvaient plus relever les défis de la qualité que confrontaient l'université moderne, que les gouvernements ont fait appel au marché pour jouir de ses vertus. Seul le marché est apte à réguler efficacement les universités publiques ou privées.

Au lieu de d'injecter continuellement les moyens nécessaires au développement avec le maintien d'un mode de gestion bureaucratique et archaïque, il est plus judicieux d'aligner le style de direction des universités publiques à celui des universités modernes. Le style entrepreneurial, la logique du marché sont les conditions avérées pour une meilleure performance. Lorsque les universités publiques exercent en premier comme des entreprises économiques, une demande sur l'enseignement supérieur, même modeste, pourra se former et le marché pourra voir le jour.

Les questions telles que l'autonomie, l'accès à l'université, les frais d'inscriptions sont les éléments à rénover en urgence. Certes, de tels changements ne pourront pas être immédiats, il faut donc dès maintenant tracer les plans d'action qui permettront de les changer sur le long terme.

Bibliographie :

1. Alderman Geoffrey (2001), «La globalisation de l'enseignement supérieur : quelques observations concernant le marché libre et l'intérêt national», Enseignement supérieur en Europe, Vol. 26, No. 1
2. Altbach Philip G., Reisberg Liz, Rumbley Laura (2009), «Évolution de l'enseignement supérieur au niveau mondial : vers une révolution du monde universitaire», Rapport d'orientation pour la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur
3. Arrêté du 14 Joumada Ethania 1429 correspondant au 18 juin 2008 fixant le cahier des charges en vue de délivrer l'autorisation de création d'un établissement privé de formation supérieure.
4. Batterbury Sarah et Hill Steve (2004), «Évaluation de l'incidence de l'enseignement supérieur sur le développement régional : une approche réaliste de meilleures politiques», Gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol 16 n 3
5. Bourdin Joël (2008), «Enseignement supérieur : le défi des classements», rapport d'information fait au nom de la délégation du Sénat pour la Planification, France,
6. Charlier Jean-Emile, Croché Sarah et Ndoye Abdoukarim (2009), «Les universités africaines francophones face au LMD», Academia.
7. Coaldrake Peter (2001), «Repenser l'activité universitaire», Gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol 12 n 3
8. Coaldrake Peter (2001), «Répondre aux nouvelles attentes des étudiants», Gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol 13 n 2
9. Dahbour Sobhi (2010), «Le rôle du marketing dans le choix des stratégies compétitives : étude d'un échantillon d'universités privées jordaniennes», thèse de magistère, L'université jordanienne,
10. De Vries Cees, Fisher Kenn (1998), «Gestion des dépenses en capital dans l'enseignement supérieur : mise à profit de l'expérience internationale», Gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol 9 n 3
11. Dejean Jacques (2002), «L'évaluation de l'enseignement dans les universités françaises», rapport établi à la demande du haut conseil de l'évaluation de l'école, France
12. El-Khawas Elaine (1999), «La «nouvelle» concurrence : la société de l'apprentissage à l'ère électronique», Gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol. 11 n° 2
13. Harold G. Thomas (1998), «La Réforme de la gestion financière : le besoin d'une approche globale», Gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol 10 n 2
14. Kniazev Evgeni (2002), «Les problèmes nouveaux posés par la gestion d'une université russe», Gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol 14 n 1.
15. Kogan Maurice (1998), «Les rapports université-État : perspectives comparatives», Gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol 10 n 2
16. Laperche Blandine (2002), «Le carré organique de la valorisation de la recherche : Le cas d'une jeune université dans un contexte de crise», Politique et gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol 14 n 3.
17. Larsen Kurt et Vincent-Lancrin Stéphan (2002), «Le commerce international de services d'éducation : est-il bon ? Est-il méchant ?», Gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol 14 n 3
18. Loi n° 99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 Correspondant au 4 avril 1999 portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur.
19. Mok Joshua K.H. et Lo Eric H.C., (2002) «L'introduction d'une logique de marché et la nouvelle gouvernance dans l'enseignement supérieur : Étude comparative», Politique et gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol 14 n 1
20. Pechar Hans, Pfeffer Thomas et Pratt John, (2001) «Promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les Fachhochschulen d'Autriche», Gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol 13 n 1

21. Pratt John (2001), «Changer les formes de la diversité en Europe : enseignements tirés d'un voyage d'étude de l'OCDE», Gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol 13 n 2
22. Proehl Rebecca A. (1999), «Les équipes interfonctionnelles : une innovation ou un comité de plus ?», Gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol 11 n 3
23. Salmi Jamil et Saroyan Alenoush (2007), «Les classements comme outils politiques: l'économie politique de la responsabilisation dans l'enseignement supérieur», Enseignement supérieur en Europe, vol 32 n 1.
24. Temple Paul (2002), «La réforme dans un système fragmentaire : l'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine», Gestion de l'enseignement Supérieur, OCDE, vol 14 n 2